



Souveraineté de Dieu et responsabilité de l'homme

La doctrine du décret de Dieu

1. Le décret divin est compatible avec la liberté
2. Le décret divin est incompréhensible
3. Le décret divin est absolument bon

La volonté souveraine de Dieu ne dépend d'aucune circonstance extérieure à lui-même (Ps 93.2; Ac 15.18; Rm 11.34-36; Jc 1.17).

1. Le décret divin est compatible avec la liberté

(Gn 50.20; Jn 6.70-71; 13.18; Ac 2.23-38; Ac 4.27-28). Dieu a inconditionnellement prédestiné des hommes à la vie éternelle en Jésus-Christ. Les autres sont laissés pour agir selon leur péché qui mène à leur juste condamnation (Rm 9.22-23). La cause de l'élection ne peut d'aucune façon être dans l'homme; elle doit par nécessité être en Dieu. Seule l'élection inconditionnelle explique la raison ultime de notre foi : Dieu ne nous a pas élus parce que nous allions croire, mais nous croyons parce que Dieu nous a élus.

Il y a bien des causes secondes qui expliquent comment nous en sommes venus à croire et à recevoir le salut, mais la cause première qui n'est causée par aucune cause ne peut être attribuée qu'à la libre grâce de Dieu manifestée dans son décret.

Le décret de réprobation est donc différent du décret d'élection. Dans l'élection, Dieu doit activement sauver et convertir les pécheurs. Dans la réprobation, Dieu laisse simplement les pécheurs agir selon leur propre nature.

2. Le décret divin est incompréhensible

(Lc 10.20-21; Rm 11.33; 1 Tm 6.16). La raison humaine ne peut s'élever au-dessus de Dieu, le juger, ni le comprendre pleinement, mais elle doit se soumettre entièrement et humblement. C'est exactement la conclusion à laquelle l'Écriture aboutit : « Ô profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont insondables, et ses voies incompréhensibles! » (Rm 11.33).

« Réjouissez-vous de ce que vos noms soient écrits dans les cieux. En ce moment même, Jésus tressaillit de joie par le Saint-Esprit, et il dit : Je te loue, Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents, et de ce que tu les as révélées aux enfants. Oui, Père, je te loue de ce que tu l'as voulu ainsi » (Lc 10.20-21).

3. Le décret divin est absolument bon

(Rm 8.28; 14.11; 1 Jn 1.5). Dieu peut faire concourir le mal au bien pour sa gloire (Gn 50.20). Par le plus grand péché de l'humanité, Dieu n'a-t-il pas fait surabonder sa grâce (Rm 5.20; 1 Tm 1.12-17)?

« Le potier n'est-il pas maître de l'argile, pour faire avec la même masse un vase d'honneur et un vase d'un usage vil? Et que dire, si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience des vases de colère formés pour la perdition, et s'il a voulu faire connaître la richesse de sa gloire envers des vases de miséricorde qu'il a d'avance préparés pour la gloire? » (Rm 9.21-23).

Charles Nicolas, pasteur

Cet article est le 10^e d'une série de douze articles intitulée *Souveraineté de Dieu et responsabilité de l'homme*. L'auteur est pasteur réformé, aumônier hospitalier et enseignant itinérant; il demeure à Alès en France.

www.ressourceschretiennes.com



2017. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))